OTIF



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES

ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTERNATIONAL CARRIAGE BY RAIL

Communiqué de presse 10.06.2010

L'ERA sème la confusion dans le Registre VKM

Risque de doublons à l'horizon

En 2007, l'Agence ferroviaire européenne (ERA) et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) avaient conclu un accord visant à l'établissement et à la gestion d'un Registre commun des codes de détenteur de véhicule (VKM). Depuis fin avril, l'ERA a pris le parti, unilatéralement et sans préavis, de ne plus le respecter.

Depuis juillet 2007, le Registre VKM était actualisé sur la base d'un échange bilatéral de données et la version actualisée publiée le premier mercredi de chaque mois. L'ERA fournissait les données relatives aux codes des détenteurs des États membres de l'UE et l'OTIF, les données correspondantes provenant de la zone couverte par la COTIF et des États membres de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD).

« Dans l'intérêt de la sécurité, l'OTIF continuera à remplir son obligation (on ne peut pas en dire autant de l'ERA qui, depuis fin avril 2010, ne procède plus à l'actualisation des entrées des États non membres de l'UE) et mettra le registre actualisé à la disposition de tous les utilisateurs, sur sa plate-forme Internet (http://www.otif.org/fr/technique/registres.html), de la façon habituelle », a précisé le Secrétaire général de l'OTIF, Stefan Schimming, le 10 juin 2010 à Berne. Toutefois, compte tenu de l'attitude peu coopérative de l'ERA, la date de publication sera décalée, à l'avenir, d'une semaine.

La cessation de la coopération de l'ERA présente un inconvénient majeur dans le sens où la procédure d'enregistrement des VKM n'est plus en mesure d'exclure les doublons. Ceci bien entendu au détriment de la rapidité de l'accès aux informations, ainsi que de la sécurité, le travail des services de pompiers et de secours en cas d'accidents ainsi que les demandes d'informations complémentaires d'ordre opérationnel étant notamment entravés.

Ce comportement de l'ERA correspond – bien que les motifs en demeurent inexpliqués – à une attitude plus générale adoptée récemment par l'Agence en question. Ainsi ces dernières semaines, l'Agence a non seulement commencé à exclure de façon systématique les experts hautement qualifiés de l'OTIF des groupes de travail de l'ERA, mais également révoqué des invitations de participations adressées à ces derniers.

Les « faits » n'ayant pu être clarifiés en dépit de multiples tentatives, le Secrétaire général de l'OTIF a adressé hier un courrier au Directeur général, Monsieur Ruete (DG MOVE) et au président ainsi qu'aux membres du Comité administratif de l'ERA, qui tiendra sa prochaine réunion mardi 15 juin 2010. Dans cette lettre, il a attiré l'attention sur le comportement de l'Agence et prié (notamment en cas de violation d'accords existants) qu'il y soit remédié de toute urgence.

Dans l'intérêt d'un développement prometteur du secteur ferroviaire, il est impératif de faciliter le trafic entre les États-membres de l'UE et ceux qui ne le sont pas. L'OTIF apportera sa contribution à ce projet et ce, de façon exponentielle. Elle estime par conséquent avoir non seulement le droit, mais aussi le devoir de porter un regard critique sur de tels comportements, qui vont à l'encontre de ce processus.